



REGION  
CHAMPAGNE ARDENNE

**Michèle LEFLON**

Vice Présidente,

Chargée de la formation professionnelle,  
De l'insertion et de l'accès à l'emploi

Permanence

12, rue Jacquemart Templeux  
08000 Charleville Mézières

☎ 03 24 56 40 43

06 08 93 84 93

☎ 03 24 59 34 59

michele.leflon@orange.fr

Charleville Mézières le 17 janvier 2009

Monsieur le Président

Conseil Régional

5, rue de Jéricho

51000 Chalons en Champagne

Monsieur le Président,

La crise économique touche durement notre région et tout particulièrement le département des Ardennes, déjà fragilisé. Les licenciements se multiplient et le chômage partiel prend des proportions catastrophiques, les chiffres connus n'étant que la partie émergée de l'iceberg, puisque l'on sait aussi le nombre de salariés au repos sans être au chômage partiel, par des mécanismes variés (avance sur les congés annuels, RTT ...)

Cela appelle de notre part, élus au conseil régional, trois types de réponses :

– une intervention politique au niveau national, avec nos organisations politiques, pour que le plan de relance gouvernemental ne soit pas de nouveaux cadeaux au patronat alors que les salariés trinquent, pour les salaires soient relevés, le meilleur moyen pour relancer la consommation et sortir de la crise, pour que les investissements soient relancés.

– des actions de développement économique

– des actions de formation et c'est ce point précisément que je souhaite aborder dans ce courrier, puisque cela relève de ma délégation.

L'élévation du niveau de qualification des salariés est un facteur de développement économique. C'est aussi un plus pour les salariés, en terme d'épanouissement professionnel et d'augmentation de salaires. Pour la population champardennaise, dont les compétences sont reconnues, les dispositifs de validation des acquis de l'expérience méritent d'être mieux connus pour être plus utilisés mais cela n'exclut bien évidemment pas la nécessité de formations.

Nous avons convenu ensemble de l'opportunité d'utiliser le temps libéré par les périodes de chômage partiel pour que des salariés se forment.

Cela ne doit surtout pas être présenté comme la réponse au chômage partiel et ne pas susciter de faux espoirs, car cela ne touchera qu'une petite partie des salariés concernés par le chômage partiel, parce que cela ne peut s'adresser qu'à des volontaires, mais surtout parce que, même si des efforts sont nécessaires, la réponse de l'appareil de formation sera limitée par des possibilités techniques.

Comme chaque fois qu'il s'agit de formations de salariés, le conseil régional ne saurait intervenir que comme cofinanceur, en complément des dispositifs habituels de formation des salariés, là où les entreprises ont déjà rempli leurs obligations légales et avec l'ambition d'être

avant tout utile aux salariés, par le type et la qualité des formations choisies et en veillant à privilégier la formation des salariés les moins qualifiés qui, traditionnellement sont ceux qui ont le moins accès à la formation.

En fonction de ces critères, la participation du conseil régional au financement d'actions de formation de salariés a été confirmée au préfet des Ardennes. Il existe par ailleurs des fonds d'Etat, du FNE. Un OPCA a déjà confirmé sa participation.

Il nous faut maintenant passer de la théorie à la pratique.

Les frais de formation sont un tout : les coûts pédagogiques, les frais annexes et les frais d'indemnisation des heures passées en formation.

Je te demande solennellement de revenir sur cette décision que tu viens de prendre avec tes camarades conseillers régionaux socialistes de refuser de participer à l'indemnisation des heures passées en formation. La fragmentation des différents postes de dépenses, séparant coûts pédagogiques et indemnisation, risque de conduire à une usine à gaz, et une fois de plus à des effets d'annonce sans effets concrets pour les salariés, car le montage financier va s'avérer très difficile, voir impossible.

Il va de soit que ce dispositif ne concernera pas des entreprises en mesure de financer elles-mêmes les formations !

Mais la surenchère gauchiste consistant à justifier l'absence de participation du conseil régional à l'indemnisation des heures passées en formation au prétexte que les patrons se cachent derrière la crise pour faire n'importe quoi me paraît témoigner d'une méconnaissance totale des conditions d'une partie importante de l'industrie ardennaise, faite de PME et de TPE qui ne font que de la sous traitance.

J'espère que tes amis socialistes feront preuve d'autant d'enthousiasme pour défendre à l'assemblée nationale la proposition de loi déposée par Alain Bocquet, député communiste du Nord, visant à affecter les dividendes des entreprises à la garantie de l'intégralité des salaires des salariés subissant des périodes de chômage partiel.

J'espère qu'ils feront preuve d'autant d'empressement pour travailler à la responsabilisation des donneurs d'ordre vis à vis de leurs sous traitants.

Je pense que pour des raisons de politique politicienne, vous venez de rater une occasion de faire facilement quelque chose d'utile aux salariés ardennais.

Pour ma part, je vais travailler à ce que les salariés n'en subissent pas trop les conséquences et à voir quel montage bizarroïde on peut faire : les professionnels de la formation professionnelle ont l'habitude de cela. Mais c'est un facteur important de dispositifs toujours montés trop tard : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

J'espère que cela ne remettra pas complètement en cause la participation régionale, car notre présence permet d'orienter les actions de formation vers ce qui est utile aux salariés et non vers ce que fait traditionnellement le patronat !

Bien à toi

Michèle LEFLON

Copie : presse locale et autres